



Syndicat Force Ouvrière DGFiP – Section du Var
place besagne 83000 Toulon
Tél fixe : 04-94-03-82-90
Tél portable : 06-88-37-36-97
mail :fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr
web : <http://www.fo-dgfp-sd.fr/083/>

Comité Hygiène Sécurité - Conditions de Travail (CHS-CT)

Compte rendu du 01 Juin 2018.

L'ordre du jour de ce CHS-CT était chargé. En effet, les points devant être examinés au CHS-CT du 30/04/2018 (qui ne s'est pas tenu suite à l'absence des principaux acteurs de santé et sécurité) ont été examinés ce jour, à la demande des Organisations Syndicales.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation des orientations ministérielles 2018 en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
2. Budget du CHS-CT
3. Présentation du rapport annuel 2017 relatif à la médecine de prévention.
4. Les déclinaisons locales de la politique nationale en matière de handicap.
5. Avis du CHS-CT sur le DUERP / PAP 2017/2018 de la DDFiP83 et de la DIRCOFI.
6. Suivi des visites du CHS-CT 2017 et 2018.
7. Evolution des modalités de gestion des ressources humaines.
8. Evolution des modalités de gestion des recettes non fiscales.
9. Présentation des projets immobiliers à Toulon Besagne, Hyères, La Seyne sur Mer, Draguignan les Collettes et Toulon St Bernard.
10. Questions diverses.

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale.

M. ROTHE, président du CHS-CT, n'a pas souhaité apporter de réponse concernant les sujets à dimension nationale mais a indiqué que le nouveau dossier de présentation de prise en compte des conditions de travail dans un projet serait réalisé pour les prochaines présentations aux membres du CHS-CT. Cependant, les documents fournis présentaient les informations sur le fond même s'ils ne respectaient pas la forme prescrite par le ministère.

1 - Présentation des orientations ministérielles 2018 en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Le registre d'accessibilité des bâtiments publics est en cours d'élaboration, certains sites devant encore le fournir à la direction.

Le registre spécial de consignation des alertes en matière de santé publique et d'environnement serait disponible à la direction.

Guilhem PROVENZANO est nommé référent national des Assistants de Prévention. Se pose alors la question des moyens et du temps disponible pour que l'assistant de prévention puisse effectuer ses tâches. La direction attend la réunion nationale des assistants de prévention le 19/06/2018 pour y apporter une réponse en fonction de la définition de ses tâches de coordonnateur.

FO Finances 83 a attiré l'attention du président du CHSCT sur la journée mondiale sur la santé et la sécurité au travail du 28/04/2018 à laquelle les CHSCT devaient s'associer et pour laquelle aucune action n'a été entreprise par la direction. Il s'agit d'un oubli de la direction.

De même, **FO Finances 83** a demandé ce qu'il en était du suivi des contenus des trousseaux de secours quant aux dates de péremption des produits qu'elles contiennent. Un suivi a été acté par M. ROTHE, le contenu des trousseaux étant à définir entre M. PROVENZANO et le Docteur CLEMENCEAU.

FO Finances 83 a aussi fait part de ses inquiétudes quant à la possibilité de recourir à un prestataire extérieur à la DGFiP pour organiser le secrétariat du CHSCT en cas de vacance du poste de secrétaire du CHSCT, avec la probable retraite prochaine du secrétaire actuel.

Enfin, **FO Finances 83** a soulevé la question des journées de formation des membres des CHSCT. Celles-ci seront organisées quand le feu vert de la Direction Générale sera donné... du moins si les CHSCT ne sont pas fusionnés avec les CTL !

FO Finances 83 dénonce *l'affichage d'une politique ministérielle peu ambitieuse, notamment en matière de problématiques d'évaluation des RPS.*

2 - Budget du CHS-CT

Le budget national 2018 est en diminution (16,75 millions contre 16,90 en 2017).

De ce fait, l'augmentation affichée de la dotation budgétaire par agent (117,50€ contre 117,38€ en 2017) n'est QUE la conséquence des suppressions d'emplois !

Concernant le Var, certains devis sont toujours notés en cours sur le budget du CHSCT : il s'agit du site de Hyères Jean Moulin, et de la trésorerie de Hyères municipale. La direction est en attente de contacts avec la mairie de Hyères.

Les travaux concernant la mise en sécurité électrique des locaux de la DIRCOFI Toulon seront financés par le CHSCT.

3 - Présentation du rapport annuel 2017 relatif à la médecine de prévention.

Une infirmière de prévention devrait arriver en fin d'année, le recrutement étant en cours. En 2019, il y aura une informatisation du dossier médical pour la médecine du travail nommé « préventiel ».

Les principales sources de consultations hors visites réglementaires proviennent des Risques Psycho-Sociaux (inévitables à l'organisation du travail et des relations humaines dans le cadre du travail).

Le nombre de consultations réglementaires est en augmentation, malgré le stock en attente, du fait de l'absence de médecin de prévention pendant des années.

4 - Les déclinaisons locales de la politique nationale en matière de handicap.

Le Dr. CLEMENCEAU indique que la médecine de prévention n'intervient que dans le cadre de la surveillance particulière des travailleurs et non dès l'embauche. Une visite dès l'embauche des salariés permettrait pourtant d'apprécier la bonne adéquation entre la pathologie de l'agent recruté et le poste qu'il doit occuper, et de proposer le plus en amont possible des mesures d'adaptation du poste au handicap.

Cette visite étant prévue au plan réglementaire, elle est d'ores et déjà mise en œuvre.

Les postes et locaux doivent aussi être adaptés aux déficits sensoriels (par exemple, un signal visuel pour les alarmes incendies pour les postes où seraient affectés des personnels souffrant de déficits auditifs).

Les recrutements d'agents handicapés (tous grades confondus) se font par le biais de Pôle Emploi et de la MDPH mais font l'objet d'une publicité très large (affichages dans les mairies, publication sur Var Matin, sur internet...)

M. ROTHE a rappelé être ouvert au recrutement de personnel handicapé dans le respect de la personne handicapée et de sa volonté afin d'adapter au mieux les postes au handicap des agents.

La mission de la référente handicap est très cadrée, prioritaire, mais elle ne dispose pas de binôme, même si le directeur de division RH, M. MEYRIEU, est au courant des dossiers.

Il n'existe pas d'accompagnement spécifique des agents handicapés, hors changement de service et demande particulière émanant de l'agent.

Il est bien rappelé que les agents handicapés sont soumis aux mêmes règles de gestion que les agents valides en matière de mutation, notamment afin d'éviter toute discrimination.

La DGFIP ne propose pas de formation spécifique pour le management des personnels handicapés. Pour autant, il existe une possibilité de formation effectuée par le FIPH, cette possibilité recevant un accueil favorable de la part de la direction.

De plus, un médecin du travail référent sur le handicap est présent au sein du ministère et peut être contacté par le médecin de prévention du département.

Bien qu'informé des réunions du CRIPH des correspondants handicap locaux, la référente handicap ne s'y rend pas pour le moment car il n'y a pas de besoins spécifiques actuellement. Cependant, la correspondante s'y rendra si le besoin s'en faisait sentir.

Les dépenses d'adaptation des postes de travail sont principalement des dépenses de fauteuils adaptés, d'ordinateur spécifiques et d'aménagement spécifiques.

Le recrutement d'apprentis handicapés ne fait, quand à lui, pas l'objet d'instructions particulières pour le moment.

FO Finances 83 a rappelé son opposition à toute obligation qu'il pourrait être fait envers les personnels en position de handicap de signaler leur situation ou d'être reconnus comme tels. Cela relève en effet du secret médical et du plus strict respect de la vie privée.

La direction a été d'accord avec notre délégation.

5 - Avis du CHS-CT sur le DUERP / PAP 2017/2018 de la DDFiP et de la DIRCOFI.

Concernant les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et les Plans d'Action et de Prévention (PAP), il s'agissait d'une année de recensement exhaustif de tous les risques.

Les DUERP / PAP de la DDFiP ont été examinés en groupe de travail préalables auxquels ont participé les membres de **FO Finances 83** pour veiller au respect de l'expression des agents au travers de ce document, et proposer des solutions aux problèmes qui y étaient exposés.

Les DUERP / PAP de la DIRCOFI n'ont pas été vus au CTL de la DIRCOFI avant la présentation au CHSCT, contrairement aux années précédentes.

L'ensemble des organisations a émis un avis défavorable motivé sur les DUERP /PAP de la DDFiP et de la DIRCOFI du CHSCT, du fait du manque de moyens et d'ambitions dans ces documents.

6 - Suivi des visites du CHS-CT 2017 et 2018.

2 visites ont été organisées cette année, deux autres sont programmées pour la fin d'année. Ces visites permettent de faire un point exhaustif sur les structures et les conditions de travail des agents.

7 - Evolution des modalités de gestion des ressources humaines.

D'après la direction, la bascule d'AGORA vers SIRHIUS s'est bien passée, les données ont été transmises. Seuls les accès locaux aux informations a posé problème et doit être réglé pour le 4 juin. Avec la disparition de gat/gap et d'agora, le service a été réorganisé, vu que les deux filières sont gérées avec les mêmes règles et les même logiciels. Une gestion en binôme par grade est préférée par la direction, la gestion des A+ s'effectuera par une seule personne qui sera appuyée par le chef de la division RH, M. MEYRIEU.

FO ne peut que rappeler son attachement à des services RH au plus près des agents et son opposition à cette concentration des services RH, concrétisée par le passage de 135 structures RH à 10 CSRH.

8 - Evolution des modalités de gestion des recettes non fiscales.

Le PLF 2018 a été présenté en CTL, précisant le nombre d'emplois concernés par cette restructuration (- 4 B et – 2C), ce qui concerne 3 B et 2C en termes de personnes.

9 - Présentation des projets immobiliers à Toulon Besagne, Hyères, La Seyne sur Mer, Draguignan les Collettes et Toulon St Bernard.

- Un financement ayant été obtenu au titre du FIPH et de l'ADAP, l'élévateur PMR de Draguignan les Colettes va être changé, une réunion est prévue sur le site le 04/06/2018.
- Les travaux de Toulon Besagne sont enfin en cours (au 3^{ème} étage) et ont fait l'objet d'un point d'étape même s'ils ont débuté il y a peu.

FO Finances 83 a demandé que les OS soient informées du phasage des travaux.

- Les travaux d'étanchéité de la toiture de Toulon St Bernard se dérouleront en fin d'année, il n'y aura donc pas d'impact sur la climatisation pour cet été ni sur le chauffage cet hiver, le chauffage étant séparé de la climatisation.
- Un point d'étape a été fait sur les travaux du nouveau site de La Seyne sur Mer à quelques mois de la réception de l'immeuble. Les délais semblent respectés.

Cependant, **FO Finances** est intervenue sur le travail en plateau d'une partie du SIP, non compatible avec les conditions de travail des collègues.

Alors que le privé est largement revenu sur ce mode d'organisation, la DGFIP y a encore recours....

- Des travaux sont prévus en 2019 sur le site de Saint Tropez avec la restitution partielle du bâtiment au bailleur (un étage et le logement de fonction). Ceci devrait générer des économies quant aux loyers payés par la DDFiP du Var

10 - Questions diverses.

FO Finances a soulevé la question de la mise en route de la climatisation dans tous les sites et notamment à la cité de Lorgues. En effet, les travaux en cours empêchent les ouvertures des fenêtres.

La VEOLIA devrait passer afin d'anticiper tout problème lors de la mise en route des systèmes de refroidissement. Quant à la cité, une demande sera établie auprès de la préfecture.

FO a aussi demandé au président ses projets concernant l'aire dracénoise : celui-ci a confirmé sa volonté de regrouper les sites de Draguignan Municipale et de Brel, mais plutôt en début d'année 2019, les services de la BLI étant très sollicités pour l'instant.

Concernant le SPFE de Toulon, le système de gestion de la file (escargot délivrant des tickets) n'étant pas satisfaisant, la dotation d'un gestionnaire de file sera étudiée par la direction.

Le changement de la climatisation (moteur) de Vert Coteau devra aussi être envisagé.